



# ENTREPRISES SOUTIEN À LA FORMATION

Former

## UN FINANCEMENT SPÉCIFIQUE POUR FORMER VOS SALARIÉS

### ENTREPRISES - SOUTIEN À LA FORMATION

#### Qu'est-ce que c'est ?

Pour permettre un accès toujours plus large à la formation, Opco EP, sous l'impulsion de son Conseil d'administration, dédie une enveloppe spécifique aux TPE-PME. Elle est mobilisable par les entreprises qui n'ont pas eu recours à un financement formation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle vise à soutenir l'adaptation et la montée en compétences de leurs salariés dans le cadre du Plan de Développement des Compétences.

### 1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés, relevant du champ d'intervention d'Opco EP, n'ayant pas eu recours à la formation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 2 Avantages

- Soutenir la compétitivité de votre entreprise ;
- Gagner en compétences ;
- Motiver, impliquer vos collaborateurs.

### 3 Formations éligibles et financement

Opco EP prend en charge\* les formations prévues dans le Plan de Développement des Compétences de votre entreprise, selon les critères de financement établis par votre branche professionnelle ou l'interprofession.

Consulter les [critères de financement](#).

\* sous réserve de fonds disponibles.

- Formations dispensées par un prestataire de formation externe, référencé Qualiopi ;
- Date de réalisation des actions de formation entre le 01/03/2025 et le 31/12/2025.



#### À noter :

**30/11/2025 :** Date limite de dépôt de votre demande sur [messervicesenligne.opcoep.fr](https://messervicesenligne.opcoep.fr).

## 4

### Démarche

Votre conseiller Opco EP vous accompagne de l'identification de votre besoin en formation jusqu'au dépôt de votre demande de financement.

- 1. Contactez votre conseiller Opco EP** pour un rendez-vous préalable : [opcoep.fr/mon-conseiller](https://opcoep.fr/mon-conseiller).
- 2. Connectez-vous sur votre espace dédié** "Mes services en Ligne" : [messervicesenligne.opcoep.fr](https://messervicesenligne.opcoep.fr). Vous n'avez pas encore de compte ? Inscrivez-vous ou contactez-nous au 09 70 838 837 (appel non surtaxé).



#### À noter :

Lors de votre saisie, à la rubrique 2 «Formation», sélectionner l'intitulé du projet «Entreprises Sans Formation - ESF 2025»

### 3. Pièces constitutives du dossier :

- La fiche « synthèse de rendez-vous » transmise signée par votre conseiller ;
- Le programme de formation détaillé ;
- La copie du devis ou de la convention de formation.

**Pour en bénéficier, prenez contact avec votre conseiller :** [opcoep.fr/mon-conseiller](https://opcoep.fr/mon-conseiller)

Plus d'informations :  
[opcoep.fr](https://opcoep.fr)